

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION AVEC UNICEF 94

DÉCISION N° AU-18-332 EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier Denhez, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Béatrice Lefrançois, Présidente d'Unicef IDF Est, de mettre à disposition de cette association, la salle du conseil des jeunes du Carré, sis 1, rue de l'égalité à VINCENNES (94300), pour l'organisation de réunions durant l'année scolaire 2018-2019 :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les modalités de cette mise à disposition ;

DÉCIDE

DE METTRE gratuitement à la disposition de l'association Unicef 94, sis 22 avenue du Général-de-Gaulle, au Plessis-Trévise (94420) représentée par Madame Béatrice Lefrançois, Présidente Unicef IDF Est, la salle conseil des jeunes certains samedis sur réservation préalable:

DE SIGNER une convention pour cette mise à disposition.

Pour extrait conforme, l'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et de la santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181108-lmc1H5

094-219400801-20181108-Imc1H5740H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/11/2018

Date de Publication : 08/11/2018